

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 13 avril 2011

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

Préavis 03/2011 Plan partiel d'affectation (PPA)
« Lavaux - Roches - Pallin - Panchaude N°2 » et son
règlement
Désaffectation partielle du domaine public DP 62
Autorisation d'aliéner une propriété communale

Le Conseil communal de Pully

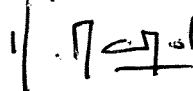
vu le préavis municipal N°03-2011 du 9 mars 2011,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
vu le préavis de la Commission des finances,

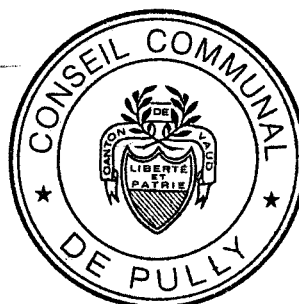
décide

1. d'adopter le nouveau plan partiel d'affectation « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2 » et son règlement ;
2. de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffres 4 ;
3. d'approuver la désaffectation d'une fraction du DP 62 (env. 404 m²) ;
4. d'autoriser la Municipalité à vendre la nouvelle parcelle communale provenant de la désaffectation d'une fraction du DP 62 pour le prix de CHF 750'000.00.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président


Daniel MARGOT



La secrétaire


Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 14 avril 2011